



Décision n° 821 du 08/11/2023

DECISION

Portant lancement d'un concours pour le recrutement d'un (1) architecte

Le Directeur de l'Agence Urbaine de Safi-Youssoufia

Vu le Dahir portant loi n° 1-93-51 du 22 Rebia I 1414 (10 septembre 1993) instituant les agences urbaines ;

Vu le Décret n° 2-97-361 du 27 Joumada II 1418 (30 octobre 1997) portant création de l'Agence Urbaine de Safi - El Jadida tel qu'il a été modifié ;

Vu le règlement provisoire régissant le personnel de l'Agence Urbaine de Safi-Youssoufia ;

Vu la circulaire du chef du gouvernement n°24/2012 du 06 Hijja 1433 (22/10/2012) relative aux procédures de recrutement dans les établissements et les entreprises publics ;

Vu la loi cadre modificative n°1 au titre de l'exercice 2023 ;

Vu les nécessités du service.

Article 1 : l'Agence Urbaine de Safi-Youssoufia organise le **08 Décembre 2023** un concours pour le recrutement d'un (1) architecte.

Article 2 : ce concours sera ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre âgé(e) de moins de 45 ans à la date du concours ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction disciplinaire pour les fonctionnaires ;
- Etre titulaire d'un diplôme d'architecte délivré par un établissement étatique, ou d'un diplôme reconnu équivalent conformément aux dispositions légales en vigueur accompagné d'une attestation d'équivalence en cas de diplôme étranger ;
- Maitriser les textes législatifs et réglementaires en matière d'urbanisme.

Article 3 : Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande manuscrite, accompagnée d'un curriculum vitae détaillé ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme, ou de l'attestation de réussite.

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous pli fermé au bureau d'ordre de l'Agence Urbaine de Safi, sis **Bd Idriss I** ou envoyés au bureau d'ordre de l'Agence Urbaine de Safi-Youssoufia **B.P : 55, Plateau Safi**, au plus tard le **23 Novembre 2023** à **16h 30** délai de rigueur.

Tout dossier incomplet, ou dont les pièces ne sont pas conformes à celles demandées ou parvenues hors délai, est automatiquement rejeté.

Article 4 : Les candidats dont les dossiers répondent aux conditions de candidature fixées aux articles 2 et 3 seront convoqués pour passer l'épreuve écrite dudit concours. Les candidats admis à l'issue de l'épreuve écrite passeront une épreuve orale.

Article 5 : Cette décision, les modalités du concours et les résultats seront publiés sur le site web www.emploi-public.ma et sur le site web de l'agence Urbaine de Safi-Youssoufia www.ausafi.ma, et affichés au niveau de son siège.

El Mostafa LAARAICH
Directeur de l'Agence Urbaine
de Safi-Youssoufia



Fiche de poste Architecte

I-Profil :

- ✓ Architecte

II-Compétences requises :

- ✓ Avoir des Connaissances sur les métiers de l'Agence Urbaine ;
- ✓ Avoir des Connaissances dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement ;
- ✓ Avoir des Connaissances sur les différentes études d'urbanisme et d'aménagement ;
- ✓ Avoir des Connaissances sur les normes régissant la construction et l'aménagement (normes topographiques, normes urbaines, grille d'équipement...) ;
- ✓ Avoir des connaissances sur la réglementation en vigueur notamment en matière de construction, d'urbanisme et d'architecture ;
- ✓ Avoir des connaissances sur les procédures d'instruction des demandes d'autorisation de construire, de lotir, morceler ou créer des groupes d'habitation ;
- ✓ Avoir des connaissances des règlements en vigueur en matière de contrôle ;
- ✓ Maîtrise de l'outil informatique et du dessin assisté par ordinateur.

III- Qualités personnelles :

- ✓ Savoir communiquer ;
- ✓ Esprit d'écoute, d'analyse et de synthèse ;
- ✓ Rigueur et sens de l'organisation ;
- ✓ Capacité d'intégration et de travail en équipe ;
- ✓ Sens de créativité et d'innovation ;
- ✓ Sens d'initiative ;
- ✓ Sens de confidentialité ;
- ✓ Sens d'observation.

IV-Mission principales :

Le titulaire e poste sera notamment chargé de :

- ✓ L'examen, l'instruction et le suivi des dossiers grands projets et petits projets déposés au niveau de l'Agence via la plateforme ROKHAS, par rapports aux lois, textes et règlements en vigueur ;
- ✓ La gestion et le traitement des demandes de pré-instruction déposées au niveau de l'Agence Urbaine.
- ✓ La représentation de l'AUSY aux différentes réunions et visites des lieux pour statuer sur des aspects nécessaires à l'instruction des dossiers ;
- ✓ La participation aux commissions de contrôle des chantiers de construction et de lotissement ;
- ✓ L'exécution de l'ensemble des taches relevant de la planification et la gestion urbaine ;
- ✓ L'élaboration et le suivi d'élaboration des documents d'urbanisme et des études générales ;